

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 28 SEPTEMBRE 2017 à 19 h 00**

**PRESENTS** : Mme ARIAS, Mme BERGERON, Mme CHENIER, M. DELOMIER, M. DUPUIS , M. GROUSSARD, M. JOURDAN, Mme RIOU, M. SEVIN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

**ABSENTS excusés** : Mme ASTINGO, Mme RUIZ, Mme FARGES, M CARREAU,

**POUVOIR** : Mme RUIZ à M. SEVIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

**Dans les informations avec décision à prendre :**

- Reprise route du Bédou avec demande de participation de la commune

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour

## **Ordre du jour**

### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM**

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Délibérations à prendre**

#### **1. Création d'un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour satisfaire à l'avancement d'une salariée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de ce poste et son inscription au tableau des effectifs de la commune.

#### **2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour satisfaire à l'avancement d'une salariée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de ce poste et son inscription au tableau des effectifs de la commune.

### **3. Actualisation de la redevance assainissement pour 2018**

Monsieur le Maire rappelle la présentation de la part fixe (abonnement) et la part variable (consommation) de la redevance assainissement fixée en 2017, selon le tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part fixe abonnement	36,76	37	37	37	37,54 €	38,00 €
Part variable consommation €/m3	1,32	1,35	1,35	1,35	1,37 €	1,39 €
Augmentation	0%	0,65% /2,27%	0%	0%	1,48%	1,23%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la redevance pour l'année 2018 après deux années d'augmentation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2018.

### **Informations avec décision à prendre**

#### **1 Ecole : passage à la semaine de 4 jours**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va falloir prendre une position de principe sur l'éventuel retour pour l'école à la semaine de 4 jours.

En effet, ce sujet sera abordé en conseil d'école au début du mois de novembre et il paraît préférable d'avoir une position pour les parents d'élèves comme pour le corps enseignant. De plus, l'académie a adressé un courrier à la mairie demandant de se positionner pour la rentrée 2018 sur ce sujet.

En effet, il est nécessaire d'avoir une visibilité rapide sur cette problématique pour s'organiser en conséquence aussi bien au niveau de l'académie qu'à celui de la CCB et des communes.

On peut résumer la discussion qui s'est engagée sur les bénéfices pour les enfants qui font des activités avec les TAP auxquelles ils n'auraient pas accès normalement et les bénéfices pour les enfants de se reposer le mercredi matin. Il est noté que le coût net pour la commune est d'environ 250 €uros par enfants. Enfin, il est évoqué le grand risque de désaffection des intervenants pour les TAP dans cette année 2017-2018 et le désordre que cela risque d'amener dans la garde des enfants.

Le principe de revenir à la semaine à 4 jours est soumis au vote :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil Municipal valide ce vote de manière définitive mais cela est un vote de principe et non une délibération car non prévue dans les délibérations à prendre.

#### **2 Reprise route du Bédou avec demande de participation de la commune**

Durant les travaux des routes effectués en 2016 par l'entreprise Colas, celle-ci avait préparé par erreur (calcaire et accotement) le deuxième tronçon de la route du Bédou qui ne devait se faire qu'en 2017. Ne pouvant laisser le calcaire sans goudron, l'entreprise avait été obligée de faire un passage goudronné avec gravillonnage, le tout étant gratuit pour la commune car non prévue dans le marché 2016.

Cette portion est recouverte d'une couche de bitume à froid comme prévu dans le marché 2017. Deux mois après, des désordres apparaissent sur cette route lesquels nécessitent une reprise du sous-sol de la route sur 100 mètres environ et réfection du revêtement.

L'entreprise Colas sollicite, alors, la commune pour participer en partie à la réfection de cette route.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'erreur de l'entreprise en 2016 a caché à celle-ci les désordres qui sont apparus et que la commune a bénéficié de la gratuité d'une partie de la réfection de cette route, due à une erreur de l'entreprise totalement indépendante de la commune.

Comme l'entreprise veut faire les travaux de reprise dans cette période de beau temps, elle demande à la Mairie une participation de 2700 euros HT sur 11716 euros HT soit une participation de 23% du montant des travaux : purge de chaussée, rabotage, terrassement, remplissage en grave recyclée béton et enduit.

Compte tenu des conditions dans lesquelles ces travaux ont été exécutés, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette prise en charge à hauteur de 2700 euros Hors taxes qui sera payé sur le budget des routes car le chemin de Pardaillan ne se fera pas en 2017.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette participation selon le vote suivant :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

### **3 Courrier du président de la Fédération Française d'équitation**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la Fédération Française d'équitation qui fait état des résultats d'une carsienne Charline SEMEIN-PIOT qui a obtenu la médaille d'or dans la discipline du CSO catégorie Club 1 J.Senior Excellence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la sollicitation de la FFE mais décide d'offrir, à titre d'encouragement, à Madame Charline SEMEIN-PIOT un bon d'achat de 50 euros auprès du magasin « INTERSPORT » et de faire une manifestation à la mairie pour lui remettre ce bon d'achat.

### **4 Rencontre avec Madame la Députée**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame la Députée qui souhaite rencontrer les élus du terrain. Parmi les créneaux proposés par Madame la Députée, il est retenu le jeudi 27 octobre à 18h 30.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de se rapprocher de son assistante parlementaire pour proposer cette date.

## **Informations**

### **1. Autorisation d'ouverture des magasins le dimanche**

Compte tenu des diverses demandes des commerces de la zone de Sociondo pour ouvrir des dimanches en 2018 et, notamment, un des commerces sollicitant 10 ouvertures le dimanche, notre décision doit avoir l'avis conforme de la CCB car la loi n'autorise le Maire que jusqu'à 5 dimanches et de 6 à 12 dimanches, le Maire doit avoir l'avis conforme de l'intercommunalité.

Ainsi, Monsieur le Maire va faire un courrier au président de la CCB pour faire inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire ce sujet et remet cette demande d'ouverture à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

## **2. Licenciement Jocelyne BEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire qui s'est réuni le 30 août 2017 pour prononcer le licenciement pour inaptitude physique de Madame Jocelyne BEDIS, adjoint technique de la commune de CARS.

Pour information, l'indemnité de licenciement s'élèvera à un peu plus de 8 000 € et le solde du compte 6411 « Personnel Titulaire » permettra de couvrir cette dépense non prévue.

## **3. Date des vœux du Maire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la date des vœux du maire est fixée au jeudi 18 Janvier 2018 à 18h 30. Il est demandé de contacter le traiteur.

## **4. Date repas des Anciens**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la date du repas des Anciens est fixée au samedi 21 avril 2018 à 12h 00. Il est demandé de contacter le traiteur et la musique.

## **Questions diverses**

- **Etienne DELOMIER**

Attire l'attention sur le fait que le calendrier SMICVAL s'arrête au 31 octobre et qu'au-delà de cette date, de nouvelles tournées seront organisées mais elles ne sont toujours pas affichées sur le site du SMICVAL.

- **Philippe SEVIN**

Fait le point sur les travaux du SIAEPA et recherche d'une purge au Garoussat suite à réunion de chantier à laquelle Philippe SEVIN et Bernadette BERGERON ont participé

- **Xavier ZORRILLA :**

Points sur les travaux de l'accueil : prévisionnel financier et planning  
Proposition de travaux complémentaires pour 2018

- **Xavier ZORRILLA**

Rappelle la réunion de demain vendredi à 19 heures avec les différentes associations pour :

- connaître leurs besoins avant de lancer les appels d'offre dans le cadre de la restauration de la maison des associations
- voir l'organisation pendant ces travaux

**Réunion levée à 21 heures**